SPCA DE MONTRÉAL

COMMISSION DES INSTITUTIONS
Déposé le : 21 mars 2018
No. : CI - 230
Secrétaire : C. Paquette

Projet de loi n° 128

Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux de Montréal
Me Alanna Devine, B.A., B.C.L., L.L.B.
Me Sophie Gaillard, B.A., M.Sc.(A.), B.C.L., LL.B.

Au service des animaux depuis 1869

SPCA DE MONTRÉAL

LA SPCA DE MONTRÉAL

- Premier organisme de protection animale au Canada
- Refuge qui accueille plus de 15 000 animaux/année
- Enquêtes et inspections
  - Code criminel
  - Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal
- Expertise en matière de droit animalier, bien-être animal et de gestion animalière, dont notamment l'encadrement des chiens dangereux

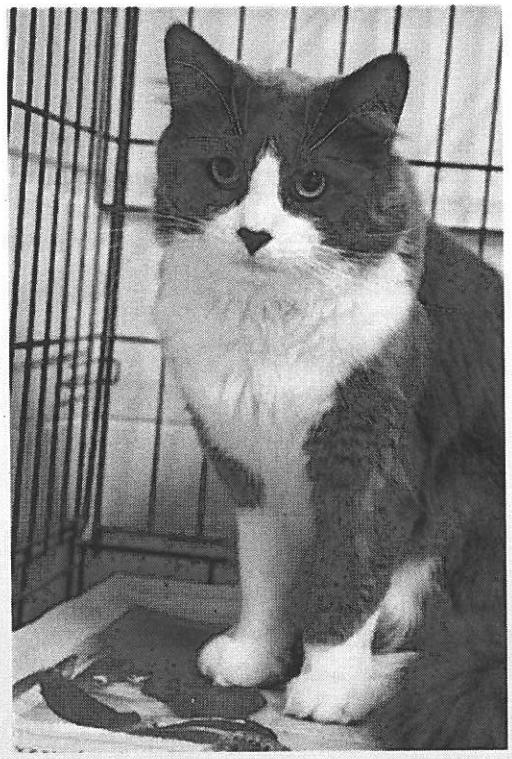

Au service des animaux depuis 1869

SPCA DE MONTRÉAL

LE PROJET DE LOI N° 128 : RECOMMANDATIONS

- Retrait des dispositions visant certains chiens en fonction de leur race
  - Subsidiairement, si ces dispositions sont maintenues, faire certains ajustements afin d'atténuer leurs impacts néfastes
- Ajout de plusieurs mesures additionnelles essentielles

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 1 : RETIRER LES DISPOSITIONS VISANT CERTAINES RACES

- Aucune base scientifique
- Inefficace
- Arbitraire
  - 7/8 fatalités causées par des chiens de type nordique

« Un examen approfondi de la littérature scientifique démontre que la [législation visant certaines races] est un moyen inefficace de lutter contre les morsures de chien. Aucun rapport académique ou scientifique examiné par des pairs et soutenant [la législation visant certaines races] n'est trouvé »

- Dr Ethan Lichtblau, Bureau du Coroner du Québec

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 1 : RETIRER LES DISPOSITIONS VISANT CERTAINES RACES

- Plusieurs dizaines de milliers de chiens abandonnés dans les refuges du Québec chaque année
- Si issus d'un croisement des races visées, ne peuvent se faire adopter
- **Seule option: mise à mort systématique, peu importe le comportement de l'animal**

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 1 : RETIRER LES DISPOSITIONS VISANT CERTAINES RACES

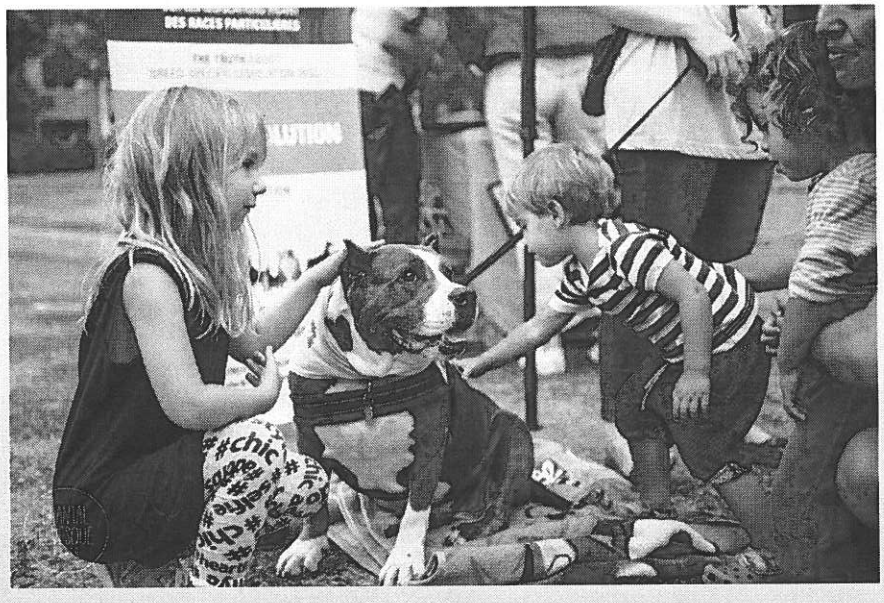

Subsidiairement, permettre aux refuges de faire adopter des chiens « interdits », si ceux-ci:

- *Sont stérilisés et vaccinés*
- *Ont passé avec succès une évaluation comportementale*

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 2 : CRÉER UN REGISTRE PROVINCIAL DES MORSURES DE CHIEN

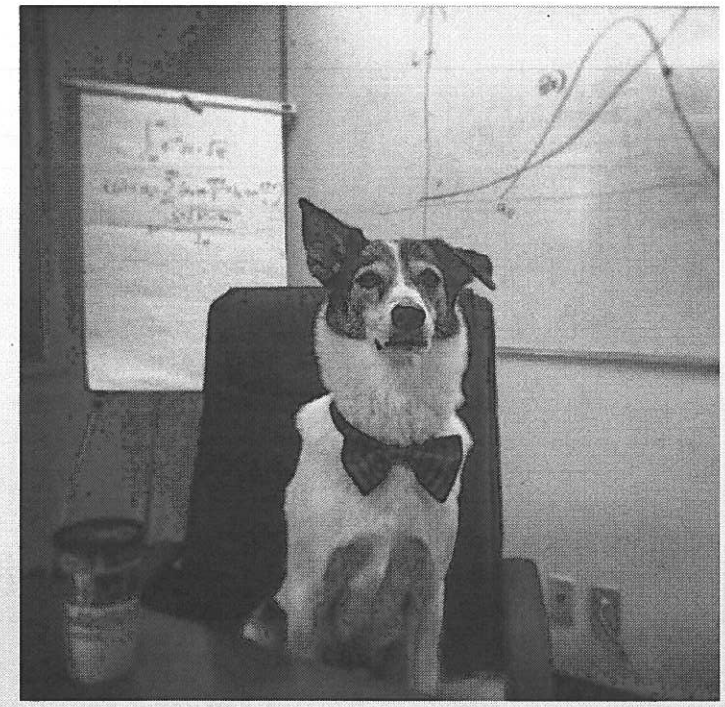

- Actuellement, aucun système en place permettant de recenser les morsures
- Des données épidémiologiques complètes et précises sont nécessaires pour guider toute future législation ou politique publique

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 3 : PRÉVOIR LA POSSIBILITÉ D'INTERDIRE LA POSSESSION DE CHIEN À CERTAINS INDIVIDUS

Procédure permettant d'interdire la possession de chien aux individus ayant été reconnus coupables de:

- Maltraitance envers les animaux
- Négligence criminelle causant des lésions corporelles ou la mort suite à un incident impliquant un chien

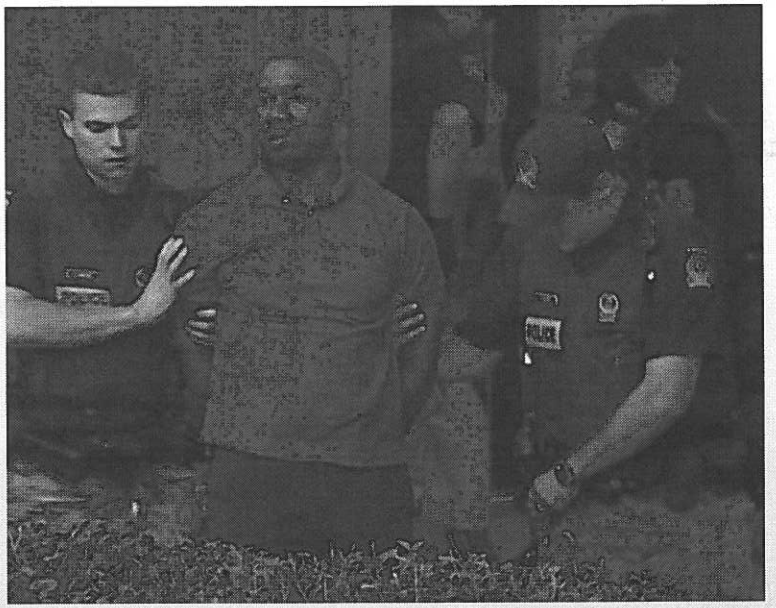

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 4 : DÉVELOPPER ET FINANCER DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION PUBLIQUE

Destinés en particulier:

- Aux enfants
- Aux propriétaires de chiens

Au service des animaux depuis 1869

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 5 : ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES DE STÉRILISATION, PARTICULIÈREMENT POUR LES INDIVIDUS À FAIBLE REVENU ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- Les chiens mâles non-stérilisés sont impliqués dans 75 % des incidents de morsure
- Près de 40% des 28 décès occasionnés par des morsures de chien entre 1990 et 2007 au Canada se sont produits sur des réserves alors que seulement 1.3% de la population canadienne réside sur des réserves
- Un enfant vivant sur une réserve est 180 fois plus à risque de se faire tuer par un chien qu'un enfant qui ne réside pas sur une réserve

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 5 :
ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES DE STÉRILISATION, PARTICULIÈREMENT POUR LES INDIVIDUS À FAIBLE REVENU ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- Programme provincial de stérilisation à faible coût pour les personnes à faible revenu
- Accès à des services vétérinaires, dont notamment des services de stérilisation pour les communautés autochtones

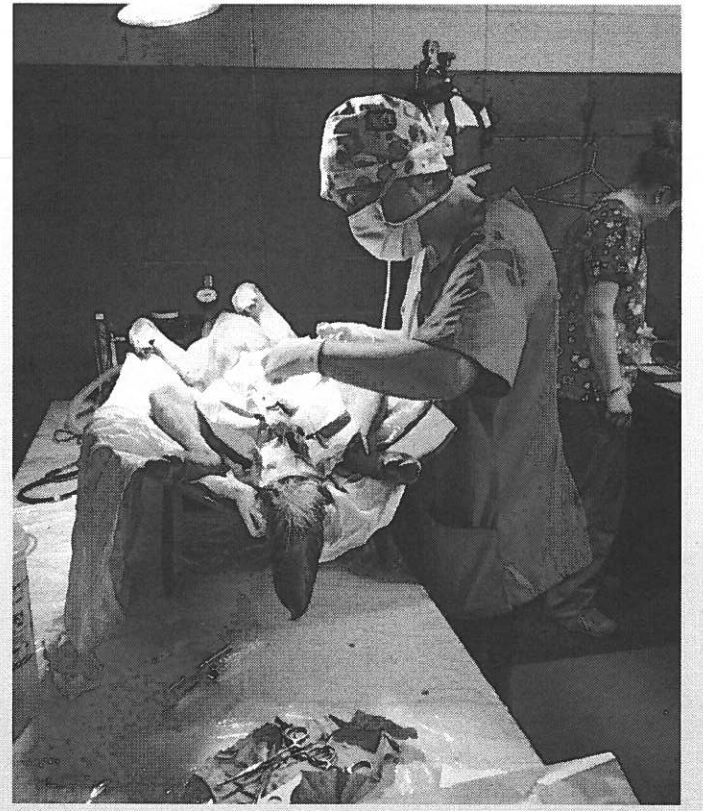

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 6 :
ENCADRER L'ÉLEVAGE ET LA VENTE DE CHIENS

S'assurer que:

- Seuls des chiens en santé du point de vue physique et comportemental servent à la reproduction
- Les chiots reçoivent une socialisation adéquate
- Tout acquéreur de chien rencontre certains critères de base

SPCA DE MONTRÉAL

RECOMMANDATION 7 : RENFORCER ET APPLIQUER DE MANIÈRE PLUS STRICTE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Assurer une application stricte et uniforme de :
  - *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*
  - *Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens*
- Interdire l'enchaînement en permanence des chiens

- Les chiens gardés enchaînés en permanence à l'extérieur sont 3 fois plus susceptibles d'attaquer que les chiens qui ne sont pas enchaînés

SPCA DE MONTRÉAL

QUESTIONS ?

Au service des animaux depuis 1869